

CR n° 2017.03

**Compte-rendu du conseil municipal
du mercredi 18 janvier 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué le 13 janvier 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la maison des 2 Alpes à 18h, sous la présidence de Pierre BALME, Maire.

Etaient présents

M. Pierre BALME, Maire
M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire délégué

M. Jean-Noël CHALVIN, Mme Agnès ARGENTIER, Adjoint

Mme Guylaine BARBIER, M. Jean-Luc BISI,
M. Nicolas CASSEGRAIN, Mme Florence BEL,
Mme Stéphanie DEBOUT,
M. Jean-Pierre DEVAUX, Mme Maryvonne DODE,
MM. Jean-Luc FOURNIER,
M. Laurent GIRAUD, M. Hervé LESCURE,
Mme Françoise MOREAU
Conseillers municipaux

Absents

M. Romain CHARREL, Mme Catherine GONON,
Mme Laurence CHOPARD, M. Maurice ARLOT,
M. Thierry GUIGNARD, M. Fabien POIROT

Pouvoirs

M. Michel BALME donne un pouvoir à M. Pierre BALME
Mme Delphine BOURGEAT donne un pouvoir à Mme Guylaine BARBIER
M. Emmanuel DURDAN donne un pouvoir à M. Jean-Luc BISI
Mme Estelle FAURE donne un pouvoir à M. Jean-Noël CHALVIN
Mme Magali LESCURE donne un pouvoir à Mme Agnès ARGENTIER
Mme Jocelyne MARTIN donne un pouvoir à M. Jean-Luc FOURNIER
Mme Sylvie ROY donne un pouvoir à Mme Stéphanie DEBOUT

M. Jean-Luc BISI et M. Jean-Noël CHALVIN
sont nommés secrétaire de séance

Monsieur le maire ouvre la séance et propose la nomination d'un ou d'une secrétaire de séance. Monsieur Jean-Luc BISI et Monsieur Jean-Noël CHALVIN soumettent leurs candidatures qui sont retenues.

Monsieur le maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur le compte rendu de la séance précédente. Sans observation, le compte rendu est approuvé.

Enfin, il informe le conseil avoir les pouvoirs suivants :

M. Michel BALME donne un pouvoir à M. Pierre BALME

Mme Delphine BOURGEAT donne un pouvoir à Mme Guylaine BARBIER

M. Emmanuel DURDAN donne un pouvoir à M. Jean-Luc BISI

Mme Estelle FAURE donne un pouvoir à M. Jean-Noël CHALVIN

Mme Magali LESCURE donne un pouvoir à Mme Agnès ARGENTIER

Mme Jocelyne MARTIN donne un pouvoir à M. Jean-Luc FOURNIER

Mme Sylvie ROY donne un pouvoir à Mme Stéphanie DEBOUT

Monsieur le maire passe à l'ordre du jour.

Délibération n° 2017-13

Objet : vote du budget primitif

Monsieur le maire rappelle le débat d'orientation budgétaire mené au cours de la précédente séance.

Il précise que ce budget est le premier de la commune nouvelle, qu'il ne peut pas tenir compte des résultats antérieurs des trois ex-collectivités et qu'il sera complété et modifié lors du vote du budget supplémentaire après le vote du compte administratif et du compte de gestion des trois collectivités.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 19 859 430 € et à la section d'investissement à la somme de 8 422 088 € pour un budget total de 28 281 518 €.

Il est proposé de voter le budget par chapitre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le budget primitif 2017.

Délibération n° 2017-14

Objet : mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Stéphane SAUVEBOIS

Le passage en commune nouvelle nécessite de remettre à jour le tableau des effectifs des agents des communes historiques et de l'ancien EPCI qu'était le SIVOM.

Monsieur Sauvebois explique qu'il appartient à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des effectifs et demande s'il y a des questions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs.

Monsieur le maire informe l'assemblée de la date du prochain conseil municipal qui aura lieu lundi 6 février 2017 à 18h

L'ordre du jour achevé, la séance est levée à 19h07.

Signatures du maire et des secrétaires de séance

Pierre BALME
Maire

Jean-Noël CHALVIN
secrétaire de séance

Jean-Luc BISI
secrétaire de séance

